



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18.02.2025

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Samuel Veuthey, Vice-Président Jimmy Evershed Arnauld Favre Gaël Mermoud Antoine Pedroni Sébastien Rhoner
Membre excusé	-
Citoyens présents	91 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les remerciements aux membres du Conseil communal ayant terminé leur mandat au 31 décembre 2024 ;
- la présentation des nouveaux élus pour la législature 2025-2028 ;
- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- l'implémentation du programme cantonal eConstruction permettant la consultation des dossiers de constructions soumis à l'enquête publique à distance ;
- la signature d'un contrat de location pour le Casino de Saxon avec M. Alil Vardar ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 24 juin 2024
2. Budget 2025
3. Approbation du budget 2025
4. Plan financier 2025-2028
5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
6. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24 JUIN 2024

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. BUDGET 2025

Budget de fonctionnement :

Le Président commente le détail des comptes de fonctionnement qui regroupent la gestion ordinaire et les services autofinancés. Il précise notamment quelques points particuliers et nouveautés pour 2025, soit :

- absorption des différentes participations aux activités chapeautées par l'Etat du Valais (charges liées) qui sont en constante augmentation ;
- maintien d'un fort engagement en termes de sécurité par une participation importantes aux charges de la Police intercommunale des Deux-Rives, ceci dans le but d'accroître la présence sur le terrain des agents ;
- augmentation des coûts liés au fonctionnement tant du Service Officiel de la Curatelle et que du CMS Martigny & Régions ;
- maintien de l'aide à la famille à hauteur de Fr. 200.-/enfant ;
- introduction d'une subvention communale pour des travaux réalisés sur des bâtiments classés au patrimoine bâti et abandon de l'allocation de subvention pour l'achat de deux-roues électriques ;
- projection des bénéfices et pertes réalisés dans les services autofinancés qui permettront de réguler les fonds spéciaux et garantissant l'optimisation de nos réseaux ;
- poursuite des travaux de révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions avec l'appui de prestataires externes ;
- évaluation, toujours prudente, des recettes fiscales ;
- attribution d'un montant toujours important provenant du Fonds de la péréquation financière intercommunale.

Selon la Loi sur les communes du 5 février 2004 et l'OGFCo du 24 février 2021, le budget établi prend en compte l'évolution prévisible des dépenses et des recettes.

Le budget de fonctionnement peut donc être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'976'400.00	397'700.00
1.	Sécurité publique	2'143'400.00	464'900.00
2.	Enseignement et formation	6'168'300.00	553'900.00
3.	Culture, loisirs & culte	2'059'700.00	385'200.00
4.	Santé	2'078'800.00	422'400.00
5.	Prévoyance sociale	5'495'200.00	1'957'600.00
6.	Trafic	5'357'000.00	2'108'700.00
7.	Protection de l'environnement	4'507'400.00	4'167'200.00
8.	Économie publique	729'000.00	468'500.00
9.	Finance et impôts	2'617'700.00	21'895'400.00
	Excédent de charges		1'311'400.00
	TOTAL	34'132'900.00	34'132'900.00

Amortissements patrimoine administratif : Fr. 2'855'600.00
Marge d'autofinancement : Fr. 1'405'700.00

Par l'approbation du budget et en application des dispositions prévues dans la Loi fiscale du 10 mars 1976, l'Assemblée primaire doit également valider l'indexation des revenus imposables fixée pour 2025, sur proposition du Conseil communal, à 166% (passage de 163% à 166%).

Budget d'investissement :

Le Président poursuit par une présentation des principaux investissements prévus en 2025 dans les différents dicastères et qui se présentent comme suit :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0.	Administration générale	255'000.00	
1.	Sécurité publique	89'000.00	
2.	Enseignement et formation	674'600.00	45'000.00
3.	Culture, loisirs & culte	25'000.00	
4.	Santé	7'200.00	
5.	Prévoyance sociale	89'000.00	
6.	Trafic	3'329'500.00	185'100.00
7.	Protection de l'environnement	1'360'800.00	580'000.00
8.	Économie publique	1'030'000.00	595'300.00
9.	Finance et impôts	1'650'000.00	
	TOTAL	8'510'100.00	1'405'400.00

Investissements nets : Fr. 7'104'700.00

Des commentaires précis sont apportés sur les travaux projetés afin de renseigner au mieux les citoyens présents. Il s'agit notamment du réaménagement de certaines routes (avec réseaux souterrains), de la réalisation d'une 1^e étape d'une mesure préconisée par l'étude de mobilité à Gottfrey qui consiste à réaménager la Place Florescat (report) ou encore du report de la finalisation du projet de création d'une station de lavage/remplissage de bossettes mais également de diverses charges liées provenant de l'Etat du Valais.

Des démarches sont également en cours en vue d'éventuellement acquérir certains terrains situés à des emplacements stratégiques pour le développement de notre Commune alors que des installations provisoires ont été prévues pour la création de classes scolaires « provisoires », étant relevé que les réflexions menées dans le cadre du projet de réaménagement du secteur scolaire & enfance se poursuivent.

Enfin quelques chiffres-clés sont présentés et détaillés, notamment la dette par habitant.

3. APPROBATION DU BUDGET 2025

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- rendre attentif le Conseil communal des baisses constatées dans les budgets pour les frais d'entretien des sentiers pédestres alors que des charges sont prévisibles en matière de sécurisation ;
- s'inquiéter du budget déficitaire présenté, proposer d'ajourner certaines dépenses non obligatoires et enfin s'assurer que les impôts ne seront pas augmentés en 2026.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, le budget 2025 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 refus et 4 abstentions.

4. PLAN FINANCIER 2025-2028

Un plan financier détaillé pour les années 2025 à 2028 a été élaboré par le Conseil communal et la planification prend notamment en considération les éléments suivants :

- les investissements futurs nécessaires, envisagés ou prévisibles, soit notamment :
 - le réaménagement du secteur « scolaire »,
 - l'agrandissement de la salle polyvalente,
 - la poursuite du projet REP,
 - la participation aux frais de correction et de construction des routes cantonales (charges liées),
 - la poursuite de la réfection des chemins communaux,
 - l'amélioration du réseau d'eau potable, notamment en vue d'augmenter la capacité de nos installations intercommunales,
 - l'amélioration du réseau d'irrigation ;
- l'évolution des charges de fonctionnement ;
- la croissance de la population et l'évolution des recettes fiscales.

5. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2025-2028

Le Président fait savoir que, selon les dispositions de la Loi sur les Communes, le réviseur des comptes est nommé par l'Assemblée Primaire pour la période législative.

Dans ce sens, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer la Fiduciaire BDO SA, représentée notamment par M. Bastien Forré qui est originaire de Saxon. Durant la dernière période administrative la société BDO SA a déjà collaboré avec le Conseil communal dans le cadre des réflexions menées sur l'organisation interne de l'Administration communale.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée, moins 4 abstentions.

6. DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, le Président donne encore quelques informations sur le dossier « Alpwater » à la suite de la vente du complexe par Nestlé Waters (Suisse) SA.

Quelques dates clés sont présentées afin de renseigner la population sur les nombreux échanges intervenus avec les nouveaux acquéreurs du site « Alpwater » et leurs mandataires ou locataires futurs. En parallèle, des démarches ont aussi été engagées afin que l'eau de source et les installations y relatives (y.c. parcelles) soient reprises par la Municipalité, étant donné que la Commune est au bénéfice d'un avis de droit précisant que l'eau est publique. A ce jour, aucune entente entre les parties n'a été trouvée et les échanges se poursuivent.

Des informations sont également données sur les réflexions portées par le Conseil communal afin d'arrêter une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire pour le secteur en vue d'une modification partielle du Plan d'affectation de zone qui devra être soumise à l'Assemblée primaire.

La parole est ensuite donnée à M. le conseiller Jimmy Evershed et ce dernier informe encore les citoyens des décisions rendues par le Conseil communal en matière de police des constructions, pour les objets réalisés sans être au bénéfice d'un permis de construire.

A l'issue de la présentation, la discussion est ensuite ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si les agissements des propriétaires du site « Alpwater » relèvent du domaine pénal et obtenir des précisions sur la propriété de l'eau ou des terrains et infrastructures ;
- rappeler qu'un puits est présent sur le terrain de football du Casino et pourrait éventuellement être exploité pour le chauffage à distance ;
- s'étonner de l'ampleur des travaux effectués sur le site « Alpwater » avant que la Commune n'ait arrêté les travaux ;
- afin de faire part de craintes quant à l'augmentation du trafic sur la route agricole du Ch. des Iles et espérer que des mesures en matière de mobilité seront prises par la Commune ;
- remercier pour les informations claires reçues ce soir quant aux travaux effectués sur le site « Alpwater » ;
- savoir quand une décision devra être prise par l'Assemblée primaire quant à la modification partielle du PAZ ;
- savoir si la possibilité d'une modification partielle du PAZ peut être effectuée parallèlement aux démarches en cours de révision complète du PAZ ;
- connaître le mode de communication des décisions de classement des bâtiments inscrits au patrimoine bâti et regretter qu'un courrier n'ait pas été adressé aux propriétaires concernés ;
- relever que le panneau de signalisation situé au rond-point de l'Etape n'est pas correct et devrait être corrigé ;
- adresser ses remerciements aux membres du Conseil communal pour leur engagement au service de la population.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous une belle soirée et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 21h55.

Le Président :

Le Secrétaire

Christian Roth

Loïc Blardone